



PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

11 janvier 2010

### Maintien de la mesure d'interdiction de circulation des transports scolaires

Compte tenu des prévisions météorologiques, notamment des températures négatives prévues demain, mardi 12 janvier, des plaques de verglas sont encore susceptibles de se former en particulier sur le réseau routier secondaire du département.

**C'est pourquoi le préfet de Lot-et-Garonne décide de maintenir la mesure d'interdiction de circulation des transports scolaires** (autocars utilisés pour les transports d'enfants de leur domicile vers les établissements scolaires) **jusqu'à nouvel ordre.**

**En revanche, l'interdiction de circulation des transports en commun de personnes** (transports de voyageurs, transports urbains...) **est levée à partir du mardi 12 janvier.**

**Les conditions de circulation restant toutefois difficiles, le préfet rappelle aux conducteurs d'autocar d'adapter leur conduite et de faire preuve de la plus grande vigilance.**

---

CONTACTS PRESSE

**Marie-Claude BOUSQUIER**

☎ 05 53 77 61 82 - Portable 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**

☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.pref.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.pref.gouv.fr)